



## **77eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

### **Sixième Commission**

#### **Point 112 de l'Ordre du Jour :**

#### **Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

#### **Déclaration de la délégation du Cameroun**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de vous féliciter, et à travers vous, les membres du votre Bureau, pour votre élection à la tête de notre Commission. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération.

**Monsieur le Président, Distingues délégués,**

Le Cameroun se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au débat relatif aux mesures visant à lutter contre le terrorisme dont il subit les assauts et conséquences multiformes.

**Monsieur le Président,**

En dépit des divergences qui persistent entre les Etats, dans la définition du terrorisme, le terrorisme est une réalité qui se joue de ces clivages pour semer consternation et désolation dans plusieurs régions du monde. Cette pieuvre a pris au fil du temps, des proportions inquiétantes, tant et si bien que les actes terroristes sont devenus plus violents, plus fréquents, se jouent des frontières et utilisent désormais Internet comme un terrain d'action et de propagande privilégié. Plus aucun pays, aucune région du monde n'en est épargnée.

Ma délégation réaffirme que les actes terroristes constituent une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie, entraînant l'absence du plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples. De tels actes mettent en danger l'intégrité territoriale et la stabilité des États ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale, déstabilisent les gouvernements légitimement constitués ou l'ordre constitutionnel et l'unité politique des États, affectent la stabilité des nations et la base même des sociétés, ont des conséquences néfastes sur le développement économique et social des États.

Dans cette configuration, le terrorisme, en constante évolution, continue de représenter une menace à l'échelle mondiale. Il met en péril la paix et la sécurité internationales, détruit les sociétés et déstabilise des régions entières. C'est un affront aux valeurs communes consacrées dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les médias sociaux, les outils de communication chiffrée et le dark Web sont utilisés pour faire de la propagande, radicaliser les nouvelles recrues et planifier des atrocités.

**Monsieur le Président, Distingués délégués,**

Pour ma délégation, le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique, et ces attributions ne doivent pas être utilisées pour justifier le terrorisme ou des mesures antiterroristes.

Toutefois, mon pays demeure convaincu de ce que, le terrorisme est une menace transnationale et qu'en tant que tel, seule une action multilatérale et concertée, déployée au niveau national, régional et mondial peut y faire face. Cette action doit être aussi prompte et multidimensionnelle que la menace elle-même et reposer sur les principes du multilatéralisme, car bon nombre d'activités terroristes transcendent les juridictions et les frontières, y compris numériques.

Ma délégation exhorte donc tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire dans la lutte contre le terrorisme, notamment en poursuivant ou, le cas échéant, en extradant les auteurs d'actes terroristes; en empêchant l'organisation, l'instigation ou le financement d'actes terroristes contre d'autres États à partir de leur territoire ou à l'extérieur ou par des organisations basées sur leur territoire ; en s'abstenant d'organiser, d'inciter, d'aider, de financer ou de participer à des actes terroristes sur le territoire d'autres États ; en s'abstenant d'encourager sur leur territoire des activités visant à commettre de tels actes ; en s'abstenant de permettre l'utilisation de leurs territoires comme sanctuaires et refuges ou pour la planification, la formation ou le financement de tels actes ; ou en s'abstenant de fournir des armes ou d'autres armes qui pourraient être utilisées pour des actes terroristes dans d'autres États.

Pour ma délégation , il est nécessaire d'améliorer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. A cet égard, il est indispensable de pouvoir accéder rapidement à des informations essentielles sur des activités terroristes ou présumées terroristes, telles que des informations provenant de services de renseignement, de données biométriques, de renseignements préalables concernant les voyageurs, de dossiers passagers et d'informations financières. Elle plaide en conséquence en faveur de la levée les obstacles à l'échange d'informations aux niveaux mondial, régional et national car, les lacunes ou faiblesses de ces échanges sont exploitées par les terroristes. Dans ce sillage, ma délégation invite les États à mettre pleinement en œuvre la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité afin que les informations sur les combattants terroristes étrangers parviennent en temps voulu aux services de sécurité et de renseignement, aux forces armées ou aux services de maintien de l'ordre compétents. Il est tout aussi important de mettre en œuvre la résolution 2178

(2014) du Conseil de sécurité, en particulier le volet relatif au renforcement des mesures visant à empêcher le transit de terroristes, notamment l'utilisation des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers. L'utilisation systématique de ces renseignements et dossiers en ce qui concerne les documents de voyage perdus, volés ou contrefaits est primordiale pour établir des dispositifs efficaces d'alerte rapide.

Dans la mesure où l'extrémisme violent et le terrorisme s'imbriquent, ma délégation estime que les mécanismes de lutte y relatifs doivent tenir compte de ces deux paramètres dans leur déploiement. De même, les mesures visant à détruire les idéologies motrices des mouvements extrémistes violents doivent occuper une place de choix dans les politiques antiterroristes internes. C'est cette conjonction d'efforts qui permettra de manière efficace et résolue de vaincre cette menace.

**Monsieur le Président, Distingués délégués,**

Ma délégation est gravement préoccupée par la menace aiguë et croissante que représentent les combattants terroristes étrangers qui se rendent dans un État autre que le leur aux fins d'y perpétrer, planifier, préparer ou participer à des actes terroristes, ou dispenser, recevoir une formation terroriste. Dans ce contexte, ma délégation invite les États à s'attaquer à ce problème, notamment en s'acquittant de leurs obligations internationales, et souligne l'importance du renforcement des capacités des Nations Unies et la nécessité d'aider les États à leur demande, ainsi que les régions les plus touchées, à leur demande.

Ma délégation est également préoccupée par l'instrumentalisation du statut de réfugié à des fins de terrorisme et exhorte tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies et au respect de leurs obligations en vertu du droit international, à veiller à ce que le ce statut ou tout autre statut juridique ne soit pas abusivement utilisé pour justifier, organiser ou faciliter les actes terroristes.

Ma délégation exprime est fortement préoccupée par la mauvaise interprétation et par l'instrumentalisation des religions par des groupes terroristes pour justifier leurs actes, créant la confusion et un malaise qui suscitent la haine dans le cœur et l'esprit des victimes. À cet égard, il est impératif de contrer efficacement ces dynamiques en s'attaquant à toutes les causes profondes du terrorisme, notamment grâce à l'engagement des dirigeants communautaires et des religieux de toutes les confessions.

**Monsieur le Président, distingués délégués**

Ma délégation qui constate qu'à un moment donné, en guise de lutte contre le terrorisme, la communauté internationale s'est surtout employée à faire face

aux attentats, salue la reconfiguration de l'approche de lutte, notamment celle relative au renforcement du rôle joué par les institutions dédiées à la lutte contre le terrorisme avec en prime une volonté de s'adapter aux mutations du mode opératoire de ces organisations. On peut ainsi se rendre compte de ce que, la communauté internationale a fait des progrès considérables depuis l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il existe désormais un cadre international de lutte contre le terrorisme établi par cette Stratégie, les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que par 19 conventions et protocoles internationaux et de nombreux instruments régionaux.

Ma délégation soutient la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et rappelle la responsabilité première des États membres dans l'exécution de la Stratégie susmentionnée. Elle appelle à sa mise en œuvre transparente et globale, notamment par le biais d'une coopération avec le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT) et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNCCT). Ma délégation suit avec intérêt les travaux de l'UNOCT et attend ses contributions visant à apporter plus de cohérence et d'efficacité aux activités menées par l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Il s'agit notamment de l'assistance qu'il peut fournir pour renforcer les capacités des États à leur demande, cette assistance doit être adaptée aux besoins et réalités spécifiques de l'État concerné et tenir compte du caractère central de l'appropriation nationale.

Ma délégation souscrit à l'idée de l'organisation d'une conférence internationale au sommet sous les auspices de l'ONU pour formuler une réponse organisée conjointe de la communauté internationale au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, y compris l'identification de ses causes profondes. Elle exprime en outre l'importance de la conclusion d'une convention globale pour la lutte contre le terrorisme international, prend à cet égard note des négociations en cours au sein du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1996, pour l'élaboration d'une convention globale sur le terrorisme international.

### **Monsieur le Président, distingués délégués**

Si ces mesures sont nécessaires pour protéger la vie des citoyens, pour face à la menace de manière durable, ma délégation appelle à agir sur les causes profondes qui poussent certaines personnes à se laisser séduire par le terrorisme que sont entre autres, la pauvreté, les inégalités, l'absence de perspectives et la marginalisation socioéconomique. Ces éléments sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à concrétiser des idées et des griefs en actes terroristes.

Parce que le terrorisme tue, blesse et traumatise des dizaines de milliers de personnes qui dans le désarroi s'interrogent, ma délégation invite la communauté internationale à respecter la responsabilité de protéger les populations face aux exactions de ces entrepreneurs de la violence, dans le respect de la législation interne et de la légalité internationale. Il y va de la stabilité des pays concernés, de la crédibilité de leurs institutions qui est fondamentale pour le maintien du contrat social.

Ma délégation se félicite de la décision de créer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, qui a été célébrée pour la première fois le 21 août 2018 et appelle l'ONU à jouer son rôle fédérateur en aidant les États Membres à élaborer des stratégies de prévention, à définir des stratégies de lutte efficaces et coordonnées, en contribuant au renforcement de leurs capacités.

**Monsieur le Président, Distingués délégué,**

Le Cameroun qui fait face aux atrocités perpétrées par la secte islamiste Boko Haram, condamne fermement le terrorisme. Pour mon pays, la victoire face à cet ennemi passe par la sensibilisation, l'implication des communautés locales, les acteurs non gouvernementaux dans l'élaboration des stratégies endogènes adaptées à chaque environnement, susceptibles de déconstruire le discours extrémiste et de protéger les jeunes et autres couches vulnérables contre les illusions prônées par la vulgate terroriste.

Sous l'impulsion des plus hautes autorités de mon pays, de nombreux programmes d'éducation et projets de développement qui intègrent et impliquent les jeunes sont implémentés afin de contrer les discours haineux ou de deradicaliser ceux qui y ont prêté attention.

Je vous remercie de votre bienveillante attention

